

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du citoyen

Case réservée au bureau central des relations avec le citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la santé publique du
Tel que modifié par l'arrêté du
(JORT N° du :)

Organisme : Ministère de la santé publique (l'unité des laboratoires de biologie médicale)

Domaine de la prestation : Biologie médicale

Objet de la prestation : transfert d'un laboratoire privé d'analyses médicales

Conditions d'obtention de la prestation

La présente prestation est soumise au régime du cahier des charges.

Références législatives et / ou réglementaires

Arrêté du ministre de la santé publique du 15 mai 2001, portant approbation du cahier des charges fixant les règles de transfert d'un laboratoire privé d'analyses de biologie médicale.